

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-034

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 22

Date de convocation : 22/05/2023  
Date d'affichage : 2/05/2023

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

**Excusés** : M. GACHET Roger -  
M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)  
M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)  
Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)  
Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)  
Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



**Objet** : Nomination d'un assistant prévention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Val d'Arc a l'obligation de nommer un assistant prévention désigné au parmi les agents communaux.

Il précise que cet assisant prévention est chargé de conseiller et d'assister l'autorité territoriale dans la mise en œuvre de la démarche des risques professionnels.



Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **APPROUVE** la nomination d'un assistant de prévention au sein de la commune de Val d'Arc,
- **DECIDE** de nommer :

**Monsieur Bernard BUET,**

comme assistant prévention de la commune de Val d'Arc,

- **RAPPELLE** que Monsieur Bernard BUET sera chargé de conseiller et d'assister l'autorité territoriale dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels au sein de la commune de Val d'Arc.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire

Le Maire,  
José RICO-PÉREZ